DONNEZ DES PAPIERS À VOTRE POULAIN POUR...

- VALORISER SES ORIGINES
- CERTIFIER SON IDENTITÉ
- LIMITER LA FRAUDE ET LE VOL
- ASSURER LA TRAÇABILITÉ ET LE SUIVI SANITAIRE
- ETRE EN CONFORMITÉ AVEC LA RÈGLEMENTATION

QUE FAIRE ? en résumé...

Étape 1 A LA NAISSANCE

DÉCLARATION DE NAISSANCE AU SIRE
A faire dans les 15 jours qui suivent la naissance

- choix de l'identificateur : vétérinaire ou agent IFCE
- choix du niveau : loisir ou performance

Internet ou papier ? C'est vous qui choisissez !

Étape 2 AVANT SEVRAGE

IDENTIFICATION SOUS LA MÈRE
A faire avant sevrage et avant le 31 décembre

- relevé de signalement et pose de puce
- vérification de l'identité de la mère

POUR OBTENIR LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT :
Document d'identification et carte d'immatriculation édités et envoyés par le SIRE

Étape 3 A PARTIR DE 12 MOIS

VALIDATION DU LIVRET (FACULTATIVE)
A faire si export/courses/compétitions

CONSEILS PRATIQUES

un dossier bien monté est plus vite réglé

- Respectez le délai d'envoi de la déclaration de naissance : 15 jours après la naissance.

- Assurez vous que la mère du poulain est bien pucée.

- Respectez les **règles de nomination** des poulains en fonction de leur race. Ecrivez lisiblement en majuscules d'imprimerie, utilisez une case par lettre, espace ou apostrophe. Pas d'accent, trêma, cédille, trait d'union, initiales ou chiffres. Ne sont pas autorisés : les noms pouvant prêter à confusion, grossiers ou injurieux, les personnalités ou marques commerciales (sauf autorisation écrite).

- Renseignez-vous sur les **prélèvements sanguins** à effectuer (contrôle de filiation et typage des parents). Le contrôle de filiation nécessite que les parents soient typés ADN. Pour savoir si un cheval est déjà typé, tapez son nom dans le moteur de recherche de notre site Internet, catégorie "Chevaux et poulains".

- Relisez soigneusement votre déclaration de naissance... en particulier les noms, la présence des dates, et de la signature.

- Vérifiez le montant de votre chèque. Consultez les tarifs sur notre site internet rubrique Démarches SIRE ou utilisez notre **outil de calcul du tarif des papiers d'un poulain** disponible dans la rubrique mes démarches et outils de votre espace personnalisé.

- Une fois votre déclaration de naissance établie, consultez l'avancée de votre dossier sur internet dans votre espace personnalisé.

UNE QUESTION ?

contactez le SIRE

- **Des réponses personnalisées par mail : info@haras-nationaux.ifce.fr**
- **ou sur notre site internet www.haras-nationaux.fr**

ou appelez le 0811 90 21 31

Du lundi au vendredi de 9h à 17h (prix d'un appel local)

les Haras nationaux
Institut français du cheval et de l'équitation

Département de la communication et du marketing de l'IFCE - Conception : La Clique - Photos : O. Houdart, Istockphoto

les Haras nationaux
Institut français du cheval et de l'équitation

www.haras-nationaux.fr

Donnez des papiers SIRE à votre poulain !

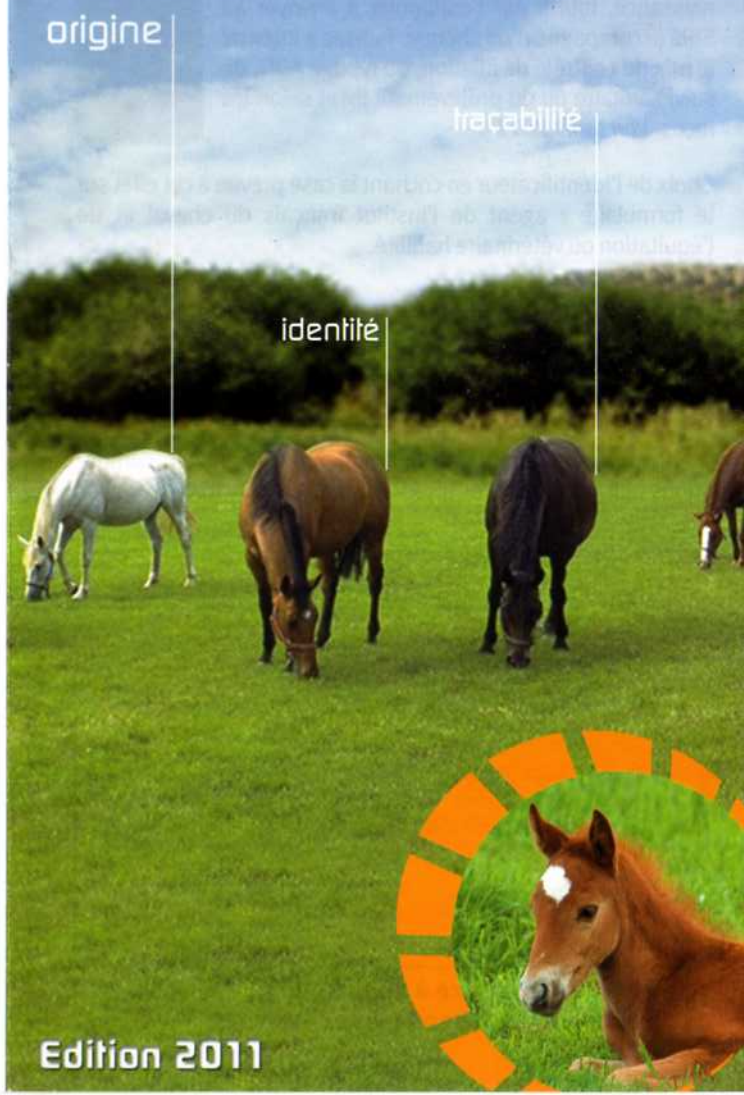

Edition 2011

ÉTAPE 1

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE
dans les 15 jours qui suivent la naissance

C'est la première étape indispensable pour initier un dossier auprès du SIRE et obtenir les papiers de votre poulain.

- **Par Internet** : démarche et paiement en ligne (tarif réduit). Choisissez la carte d'immatriculation web et bénéficiez d'une réduction supplémentaire

- **Par courrier** : formulaire de déclaration de naissance, fourni par l'étalonnier à envoyer au SIRE accompagné d'un chèque. Pensez à intégrer le prix du contrôle de filiation, du typage ADN, du suivi sanitaire ou du prélèvement livret selon les races. *Voir tarifs 2011*.*

Choix de l'identificateur en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire : agent de l'Institut français du cheval et de l'équitation ou vétérinaire habilité.

Choix du niveau d'identification :

- **Niveau loisir** : déplacements en France, concours d'élevage, production de viande.

- **Niveau performance** : déplacements à l'étranger, compétitions officielles, courses (prix validation SIRE inclus)

DÉCLAREZ VOS NAISSANCES SUR INTERNET
Eliminez les risques d'erreur, gagnez du temps et de l'argent !

- **PRATIQUE** : laissez-vous guider... le service vérifie les informations saisies
- **RAPIDE** : effectuez vos déclarations à domicile
- **SIMPLE** : suivez en quelques clics l'avancement de votre dossier
- **ECONOMIQUE** : bénéficiez d'une réduction de 5 à 10 €

Retrouvez ce service à partir de votre espace personnalisé

ÉTAPE 2

LE SIGNALEMENT SOUS LA MÈRE
avant sevrage et avant le 31 décembre

Cette étape comprend 2 actes de terrain : le relevé de signalement et la pose de la puce effectués par un identificateur habilité à qui vous devez remettre l'attestation de saillie de votre jument :

- **Agent de l'Institut français du cheval et de l'équitation :**
  - Si vous avez précisé votre choix à la déclaration de naissance, vous recevrez la visite d'un agent.
  - Si non, contactez l'IFCE directement.

- **Vétérinaire** : à contacter par vos soins

d'un prélèvement sanguin sur le poulain et éventuellement sur sa mère pour établir le contrôle de filiation.

LE CONTRÔLE DE FILIATION EST OBLIGATOIRE POUR :

- **LES PRODUITS DE RACE** : pur sang, AQPS, trotteur français, arabe, anglo-arabe, lusitanien, barbe, arabe barbe, akhal téké, crème, connemara, cob normand, baudet du poitou, femelles âne de provence.
- **TOUS LES PRODUITS ISSUS D'INSEMINATION ARTIFICIELLE.** (Sauf traits et ânes)
- **LES SELLES ET PONEYS** inscriptibles à un stud-book (sauf Quarter-horse), issus de **SAILLIES ETRANGERES.**
- **LES PRODUITS ISSUS DE TRANSFERT D'EMBRYON.**
- **LES ORIGINES CONSTATEES ISSUES DE LA MONTE LIBRE.**

Vous recevrez ensuite les documents d'accompagnement de votre poulain : document d'identification et carte d'immatriculation.

ÉTAPE 3 (FACULTATIVE)

VALIDATION DU LIVRET
à partir de 12 mois

Cette étape est obligatoire avant toute activité officielle : reproduction (selon le règlement de stud-book), exportation, compétitions, courses.

Elle nécessite une nouvelle visite d'un identificateur qui réalise le signalement graphique sur le document d'identification. Ce dernier est à retourner au SIRE pour comparaison, enregistrement des évolutions de signalement et validation du document (visa en page 3).

DECLARATION DE NAISSANCE CAS PARTICULIERS :

ORIGINE CONSTATÉE MONTE LIBRE
produit issu d'un père non approuvé

Cette procédure concerne les produits issus de saillies non déclarées d'étalons non approuvés.
Elle permet l'accès aux épreuves officielles fédérales.
Elle comprend 2 étapes : déclaration de naissance et identification du poulain sous la mère.

Particularités :
- **un formulaire spécifique de déclaration de naissance disponible sur demande au SIRE.**
- **un contrôle de filiation systématique.**

Prix du livret :
En fonction du choix niveau loisir ou niveau performance. *Voir tarifs 2011*.*

ORIGINE NON CONSTATÉE
une seule étape

Réalisation du relevé de signalement et pose de puce par un identificateur habilité. Pensez à remplir et signer la déclaration sur l'honneur de propriété au dos du formulaire.

Prix du livret : *voir tarifs 2011*.*

*** Tarifs disponibles sur www.haras-nationaux.fr rubrique Démarches SIRE**